

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 février 2024 à 19 h Pavillon Henri Bourassa 6100 rue Pascal

PRÉSENCES:

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville district Marie-Clarac
- M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement district Ovide-Clermont
- M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK, MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement

Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs

- M. Maxime Sauveur, directeur des Travaux publics
- M. Claudel Toussaint, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
- M. Louis Tremblay, Chargé de communications, division relation avec les citoyens et communications.

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39 Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique M. Hassan Lif, responsable du soutien aux élu.e.s.

Nombre de personnes dans la salle : environ 40

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Christine Black invite l'assemblée à observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Jonas Lowa Kouassi, un homme dont l'engagement, la générosité et la passion ont profondément marqué ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte

CA24 10 001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024, à 19h

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2024, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10 - Mot de la mairesse et des élu.e.s.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Vœux de bonne année
- Mois de l'histoire des Noirs
- Consultation plan Vélo
- Déneigement
- Décès Antonio Pensato et Jean-Marie De Roy
- Hommage à Micheline Cantave et signature du Livre d'or

- M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville district Marie-Clarac
 - Merci à nos retraité.e.s.
 - Attaque de la Mosquée de Québec
 - Inauguration de la Maison bleue de Montréal-Nord

- M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement Ovide-Clermont
 - Déneigement
 - Tremblement de terre de 2010 en Haiti

10 - Période de questions du public

Questions des citoyens présents dans la salle

El Yakout Choukrad

Déneigement

Marguerite Nohra

Apaisement de la circulation – suivi pétition

Roberto Trombino

Propreté

André Robert

La glace

Hanan Fadlallah

Stationnement sur Prieur

Esdras Metayer

Jeunesse en actions

Manouchka Derosela

Jeunesse en actions

Myriam Labbé

Suivi correspondance transmise à l'arrondissement

Questions reçues via le formulaire électronique

Nicolas Guenette

Nourrir la faune

Adopter le	e procès-verbal	de la séance	ordinaire	du conseil	d'arrondissement	du 04 décembre
2023 et ce	lui de la séance	extraordinaire	e du consei	l d'arrondiss	sement du 14 déce	mbre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 04 décembre 2023 et celui de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1239864002

CA24 10 004

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1239864003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1239864004

CA24 10 006

Approuver et déposer le bilan 2023 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé le bilan 2023 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1247606003

CA24 10 007

Déposer une déclaration d'appui aux journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 12 au 16 février 2024.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari

M. Philippe Thermidor, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.e.s;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période; ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal ;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal se sont engagés, en concertation avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et

privés, agissant auprès de la jeunesse, dans la réalisation d'un ambitieux plan d'action collectif sur 10 ans, Priorité Jeunesse;

ATTENDU QUE Priorité Jeunesse vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les disparités entre les jeunes de Montréal-Nord et ceux de Montréal;
- Accompagner les jeunes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte et les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie personnelle, sociale, citoyenne et économique;
- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, pacifiques, sécuritaires et ouverts;
- Favoriser des approches d'inclusion et d'intégration socio-économique de tous les jeunes, notamment ceux issus des groupes ethnoculturels et des minorités visibles;
- Aider et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie.

ATTENDU QUE le plan de développement social 2021-2026 confié par l'arrondissement de Montréal-Nord à la Table de Quartier de Montréal-Nord (TQMN) a pour première priorité la réussite éducative et la persévérance scolaire des enfants et des jeunes,

Il est proposé par

Appuyé par

QUE soit proclamée la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire:

QUE soit exprimés unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et des intervenants du réseau de l'éducation;

ET QUE soit appuyée la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

Adopté à l'unanimité.

CA24 10 008

Déclaration pour demander le maintien de toutes les circonscriptions de l'Est de Montréal.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari

M. Philippe Thermidor, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Déclaration pour demander le maintien de toutes les circonscriptions de l'Est de Montréal.

Nous déposons aujourd'hui une déclaration en lien avec la proposition de la Commission de la représentation électorale, chargée de revoir la carte électorale québécoise. Une mesure qui vise à réduire le nombre de circonscriptions à Montréal, les faisant passer de 27 à 26.

En novembre dernier, une déclaration pour demander la préservation et le maintien de toutes les circonscriptions de l'est de Montréal a été adoptée par l'ensemble des élus présents (majorité comme opposition) qui font front commun face à une mesure qui amputerait Montréal d'une circonscription et réduirait ainsi le poids politique de la métropole.

Il est proposé par Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Appuyé par M. Abdelhaq Sari,

M. Philippe Thermidor,

M. Jean-Marc Poirier.

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 novembre 2023 Séance tenue le 20 novembre 2023

Résolution: CM23 1204

Déclaration pour demander le maintien de toutes les circonscriptions de l'Est de Montréal

Adopté à l'unanimité.	
15.02	

CA24 10 009

Adjuger à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 022 096,72 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 546,77 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 163 839,38 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 257 482,87 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1137 / 5 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu:

QUE soit adjugé à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 022 096,72 \$, taxes incluses, le contrat 1137 pour l'exécution des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 71 546,77 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 163 839,38 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 257 482,87 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1236329008		

CA24 10 010

Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2024 jusqu'au 2 juin 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2024 jusqu'au 2 juin 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249379001

CA24 10 011

Accorder un contrat de 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8) et un contrat de 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larrivée Inc. (lot 9) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le territoire de Montréal-Nord - Dépense maximale de 362 497,55 \$, taxes et contingences incluses assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20268 - 7 soumissions conformes.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordé un contrat de 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8) et un contrat de 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larrivée Inc. (lot 9) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le territoire de Montréal-Nord - Dépense maximale de 362 497,55 \$, taxes et contingences incluses assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20268 - 7 soumissions conformes.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1241588001		

CA24 10 012

Autoriser la prolongation du contrat 22-19652 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 127 647,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 inclusivement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat pour l'appel d'offres 22-19652 adjugé à Prodigium, au montant maximal de 127 647,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 inclusivement.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.04 1244394002	

CA24 10 013

Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels, appel d'offre 1086 adjugé à Mme Amarande Rivière, au montant maximal de 62 932,81 \$, taxes incluses, pour la coordination et la mise en Suvre du Plan d'action en médiation culturelle de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclusivement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat de services professionnels, appel d'offres 1086 adjugé à Mme Amarande Rivière, au montant maximal de 125 860,83 \$, taxes incluses, pour la coordination et la mise en œuvre du Plan d'action en médiation culturelle de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclusivement.;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.05 1244394001	

CA24 10 014

Autoriser une dépense supplémentaire de 27 558,22 \$ taxes incluses, et une contingence de 5 000,00\$ taxes incluses pour un total de 32 558,22 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1120 adjugé à Mécanication Inc. pour la réfection du système mécanique à la D.A.U.S.E., majorant ainsi le montant total du contrat de 344 821,01 \$ \$ à 377 379,23 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 29 558,22 \$ taxes incluses, à Mécanicaction Inc, dans le cadre du contrat 1120 relatif à relatif à la réfection du système mécanique à la D.A.U.S.E., majorant le montant total du contrat de 344 821,01 \$ \$ à 374 379,23\$ taxes incluses.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.06 1237387003	

CA24 10 015

Approuver la modification de la contribution financière accordée au club d'âge d'or du parc Lacordaire pour l'année 2023 dans le cadre du Programme de subvention aux organismes de loisirs, et ce, pour un montant de 100\$.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Que soit accordé une contribution financière de de 100\$ au club d'âge d'or du parc Lacordaire.

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
0.07 1249738001
CA24 10 016
Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité lurable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023 2024.
l est proposé par M. Jean Marc Poirier
appuyé par M. Abdelhaq Sari
Et résolu :
QUE soit autorisé le dépôt d'une demandes de subvention au Ministère des transports et de la mobilité lurable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024. ;
Adopté à l'unanimité.
0.08 1237177007
CA24 10 017 Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrair sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans eleutoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain.
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrair sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans e autoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans el lutoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain.
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrair sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et utoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain.
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrair sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans el nutoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain. Lest proposé par M. Jean Marc Poirier appuyé par M. Abdelhaq Sari
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et autoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain. Lest proposé par M. Jean Marc Poirier appuyé par M. Abdelhaq Sari Et résolu : QUE soit approuvé d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain portif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et autoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain. Lest proposé par M. Jean Marc Poirier appuyé par M. Abdelhaq Sari Et résolu : QUE soit approuvé d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la pouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans; QUE soit autorisé d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrair sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et lutoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain. Lest proposé par M. Jean Marc Poirier appuyé par M. Abdelhaq Sari Et résolu : QUE soit approuvé d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la pouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans; QUE soit autorisé d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain;
Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrair portif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et autoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au inancement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain. Lest proposé par M. Jean Marc Poirier appuyé par M. Abdelhaq Sari Et résolu : QUE soit approuvé d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la louvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans; QUE soit autorisé d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain; ET QUE soit recommandé au comité exécutif (Ville centre) d'approuver le financement de 1 673 570 \$ axes incluses.

Accorder une contribution financière de 19 010,50 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de de 19 010,50 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.10 1239161003

CA24 10 019

Accorder une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soit accordée une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1239161002		

Autoriser une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 22 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 22 février 2024;

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1241038001

CA24 10 021

Accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soit accordée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024; ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1241038003

CA24 10 022

Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée un contrat de services de 38 329,57 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-

Nord; QUE soit approuvé l	e projet de contrat à intervenir;		
ET QUE cette déper décisionnel.	nse soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier		
Adopté à l'unanimité).		
20.14 1244394003			
CA24 10 023			
Approuver et dépo	ser les rapports mensuels au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.		
Il est proposé par	M. Jean Marc Poirier		
appuyé par l	M. Philippe Thermidor		
Et résolu :			
QUE soient approuv	és et déposés les rapports mensuels au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.		
Adopté à l'unanimité).		
30.01 1247606001			
			
CA24 10 024			
Approuver et dépo 31 décembre 2023.	ser les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2023 et au		
Il est proposé par	M. Jean Marc Poirier		
appuyé par l	appuyé par M. Philippe Thermidor		
Et résolu :			
QUE soient approuv au 31 décembre 202	és et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2023 et 23.		
Adopté à l'unanimité	1 <u>.</u>		
30.02 1247606002			
			

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024.

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1239516002	

CA24 10 026

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1249516001		

Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QU'il soit autorisé un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.05 1243301001

CA24 10 028

Entériner le remboursement du déplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de rencontrer la Ministre Mme Isabelle Charest à Québec dans le cadre du projet « Centre sportif de Montréal-Nord», pour un montant de 308.48\$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entériné le remboursement de 308,48\$ à Mme Christine Black, mairesse de Montréal-Nord pour son déplacement à Québec qui a eu lieu le 5 octobre 2023;

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.06 1241038002

CA24 10 029

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec;

QUE soit présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.		
40.01 1247040001		

CA24 10 030

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant, au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Que soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant, au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- · Plan d'aménagement, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Mike Macchiagodena et déposés à la DAUSE le 14 septembre 2023;
- · Plan d'implantation préparé par monsieur Mike Macchiagodena et déposé à la DAUSE le 14 septembre 2023;
- Certificat de localisation préparé par monsieur Julien Lamarche Marcotte, arpenteurgéomètre chez PLG Arpenteur géomètres, daté du 5 novembre 2018;

Et que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- Que les travaux de construction débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution;
- · Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 096 585 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.	
40.02 1236079019	

Adopter le premier projet de résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, les dérogations suivantes :

- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser les planches à clin d'acier et les panneaux de fibrociment comme revêtement du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser un maximum de cinq enseignes sur socle et une enseigne d'identification murale par bâtiment pour l'établissement du parc Saint-Laurent (Ville de Montréal);
- De déroger à l'article 92.35 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser une murale sur le mur comportant l'entrée principale du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.9 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser que les enseignes sur socle soient installées dans le parc Saint-Laurent, à un minimum de 0,9m de la bordure de rue ou trottoir;

Le tout aux conditions suivantes :

 Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.	
40.03 1237758007	

CA24 10 032

Nommer Mme Brigitte Laprise, matricule 100249944, au poste d'agent technique en Horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'une permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Brigitte Laprise, matricule 100249944, au poste d'agent technique en Horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'une permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024;

Adopté à l'unanimité.

50.01 1246577001
CA24 10 033 Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule 100132909) à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.
Il est proposé par M. Philippe Thermidor
appuyé par M. Jean Marc Poirier
Et résolu :
QUE soit nommée Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule 100132909) à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossie décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 50.02 1249171001
CA24 10 034 Nommer M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - opérations travaux publics à la Division de la Voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, er vue d'un statut permanent à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024
Il est proposé par M. Philippe Thermidor
appuyé par M. Jean Marc Poirier
Et résolu :
QUE soit nommé M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - opérations travaux publics à la Division de la Voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en vue d'ur statut permanent à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.
Adopté à l'unanimité.
50.03 1247768001

Entériner le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste : 88573), groupe de traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907\$ de la Direction des travaux publics vers la Direction de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie (100201997), et ce, à compter du 1er janvier 2024.

Il est proposé par	M. Philippe Thermidor	
appuyé par	M. Jean Marc Poirier	
Et résolu :		
88573), groupe de	le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907 \$ de la Direction des trava ection de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, 0 février 2024.	ux
Adopté à l'unanimit	té.	
50.04 1236868003		
À 20 h 45, l'ordre séance levée.	du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la	Э
Mme Christine Bla mairesse d'arrond		

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024.